

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 02 AVRIL 2015 A 19H30

SELON CONVOCATION DU 26.03.2015

PRESENTS MMES LUTIQUE – FABBRI – DUCAT - HAVETTE – TAMANI – SPADA – AMALOU
MATTINA - -FOLEA
MM. BROGI – CHECHETTO – RICHARDSON – BOUAFFAD – ZAMPETTI –
BOCHICCHIO – COMANDINI – CATANI – FACCI

REPRESENTE MME ROBUCHON PAR M. BROGI
M.MILANO PAR MME DUCAT
M.MULLER PAR MME MATTINA

ABSENTS MME VION – M. VERLET
SECRETAIRE DE SEANCE : MADAME SPADA .

00 DECISIONS PRISES SELON DELEGATIONS

Urbanisme : le droit de préemption n'a pas été exercé pour les ventes suivantes

- Dossier 15B014 – 1 maison appartenant à Madame Roselyne DIEUDONNE sise 16 rue de Metz cadastrée section AB sous le n°229-230 d'une superficie de 548m² au prix de 70.000€.

Marché public

- Décision 07-2015 : Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité PMR de la salle des fêtes, un avenant 2 ayant vocation à prendre en compte la pose d'un doublage en plaques de plâtre collées afin de réaliser un support plat et sain sur l'ensemble des murs conservés a été conclu avec la société PLATRERIE MOSELLANE pour un montant de 1.496,16€ HT, ce qui porte le montant du marché à 6.978,16€ HT

Intervention de Monsieur le maire

Le vote du budget pour l'exercice 2015 revêt un caractère particulier. En effet, dans cette période troublée par un contexte économique et social difficile, les collectivités locales doivent faire preuve d'ingéniosité et d'anticipation pour réaliser les dépenses et investissements nécessaires. Ce budget s'inscrit toujours dans un contexte international difficile, celui d'une crise qui n'en finit pas de déployer ses effets, pour les entreprises comme pour les ménages. De surcroît à cette crise économique et sociale s'ajoute aujourd'hui une nécessaire mobilisation des collectivités territoriales pour la défense des valeurs de la République, du vivre ensemble et de la laïcité.

Dans ce contexte, nos collectivités locales ont massivement répondu à l'appel du gouvernement à recruter des emplois d'avenir. Nous tenons à rappeler qu'elles sont également à l'origine de 70% des investissements publics.

Les mesures du projet de loi de finances pour 2015 concernant les collectivités locales, s'inscrivent dans le prolongement de celles des années précédentes placées sous le signe de l'effort exigé par le retour à l'équilibre des finances publiques. Les collectivités locales vont encore être mises à contribution par les baisses de dotations versées par l'Etat en 2015. Nous ne remettons pas en cause la nécessité de réduire les déficits publics ni la mise en place d'un partage équitable des efforts à consentir entre l'Etat, les administrations de sécurité sociale et les collectivités territoriales ; mais il ne faudrait pas que les baisses de dotations n'alimentent que les grandes entreprises par le biais du Pacte de

Responsabilité et du CICE, dispositifs dont l'efficacité est loin d'être prouvée. Déjà, nous constatons que la réduction des dotations aux collectivités s'est traduite par une chute de l'investissement. Les premiers chiffres de cette chute et de ces conséquences sur la croissance et l'emploi sont inquiétants : 70% des petites villes devraient connaître une baisse de leurs investissements entre 10 et 40% et les entreprises du bâtiment et des Travaux Publics relèvent une baisse de 8% de leurs chiffres d'affaires depuis 2014 et la suppression de 20.000 postes.

D'ici 2017 ce sont 60.000 emplois qui seraient menacés dans le secteur du BTP. Pour notre ville, le budget municipal dépend pour 40% des diverses dotations d'état Cette année, lesdites dotations verront leur montant baisser de près de 19% soit 277.000€.

Le montant du FCTVA : 160.000€ cette année ne pourra plus jouer son rôle d'amortisseur ; dans le même ordre d'idée, les choses étant à présent rentrées dans l'ordre, le manque à gagner entre le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources) perçu aujourd'hui et le fonds départemental de la Taxe Professionnelle perçu auparavant avoisine les 50.000€.

Ne pas avoir utilisé illico presto les recettes exceptionnelles de l'an passé mais plutôt les avoir intégrées à moyen terme dans notre gestion patrimoniale s'est révélé opportun.

Nous devons plus que jamais être vigilants en ce qui concerne la section de fonctionnement et veiller à ce que nos dépenses ne rattrapent pas nos recettes, cette section doit nous permettre de dégager un excédent propre à favoriser nos investissements mais aussi à contrôler les taxes locales. Contrôle réussi : dans ce contexte difficile, les taux communaux sont maintenus pour 2015.

Le montant des excédents dégagés sur le budget 2014 ne doit pas nous faire verser dans un optimisme béat car il est en partie trompeur.

S'il s'élève à 847.000€ il ne faut pas perdre de vue que nous devons toujours 390.000€ à Orne Aval, que le nécessaire virement en investissement pour garantir l'avenir représente cette année la somme de 290.000€ ; l'excédent réel s'élève à 167.000€. L'an prochain il faudrait dégager un excédent de l'ordre de 460.000€ environ. (290.000€ + 167.000€) pour garantir un même niveau d'investissement.

Exercice qui ne sera pas simple alors il est indispensable que le projet de loi de finances 2016 prenne en compte les difficultés des collectivités à supporter les baisses de dotations engendrées par la loi de finances 2015.

01 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – COMMUNE ET LOTISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur Michel CHECHETTO – Premier Adjoint, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 2 abstentions approuve le compte administratif de la commune tel qu'il a été présenté et dont la balance (hors restes à réaliser) s'établit ainsi qu'il suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	2.076.830,94	1.103.986,27	2.958.427,75	2.153.525,37
Recettes	2.076.830,94	1.598.199,27	2.958.427,75	2.660.898,13
Excédent	494.213,00		847.231,96	
Déficit				

2/ Sous la présidence de Monsieur Michel CHECHETTO – Premier Adjoint, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 2 abstentions approuve le compte administratif du budget du lotissement tel qu'il a été présenté et dont la balance s'établit ainsi qu'il suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépense	166.416,88	0,00	117.572,88	0,00
Recettes	166.416,88	21.261,54	117.572,88	2.767,00
Excédent	21.261,54		2.767,00	
Déficit				

02 COMPTE DE GESTION 2014 – COMMUNE ET LOTISSEMENT

Le compte de gestion est le nom du document comptable établi et détenu par le trésorier. Ce document reprend l'ensemble des écritures comptables et il doit être identique au document détenu par les services de la commune qui lui est identifié sous le vocable «compte administratif».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2014 du lotissement dressé par le trésorier municipal

Par 19 voix pour et 2 abstentions le conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 de la commune dressé par le trésorier municipal.

03 AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire indique que la section de fonctionnement du compte administratif de la commune laisse apparaître un excédent de 847.231,96€, (pour mémoire je vous rappelle que la commune doit au syndicat Orne Aval un peu moins de 400.000€ au titre du préjudice minier) aussi, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- 1/ en recettes d'investissement à l'article 1068 la somme de 290.000,00€
- 2/ en recettes de fonctionnement à l'article 002 la somme de 557.231,96€

04 VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année 2015 les taux votés en 2014 c'est-à-dire :

11,81% pour la Taxe d'Habitation

24,92% pour le Foncier Bâti

55,15% pour le Foncier Non Bâti

Le produit attendu de ces taxes s'élevant à : 760.448€

05 BUDGET PRIMITIF 2014 – COMMUNE ET LOTISSEMENT

Par 19 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune dont la balance s'établit ainsi qu'il suit ;

	Dépense	Recette
Investissement	2.422.311,96	2.422.311,96
Fonctionnement	2.972.625,96	2.972.625,96

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif du lotissement dont la balance s'établit ainsi qu'il suit ;

	Dépense	Recette
Investissement	166.416,88	166.416,88
Fonctionnement	117.572,88	117.572,88

06 BUNGALOW POUR L'ASSOCIATION DU FOOTBALL

Monsieur le maire précise que la commune a été informée par la Fédération Française de Football de la possibilité d'obtenir son concours pour l'implantation d'un club house dédié à l'association de football. Le taux de subvention annoncé est de 50%.

Le budget primitif 2015 prévoit une somme de 30.000€ à cet effet. Le local prévu est de type bungalow et il serait implanté près de l'actuel vestiaire du foot. En raison de l'augmentation du nombre de licenciés, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à déposer un dossier demande de subvention auprès de la FFF à hauteur de 23.204€ HT. Il est rappelé que l'investissement est conditionné à l'obtention de la subvention.

07 PEINTURE DES SALLES DE CLASSE ET VITRIFICATION DES SOLS DE L'ECOLE JOLIOT-CURIE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'INVESTISSEMENT TRANSITOIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier du conseil général, reçu le 12 mars, qui nous avise de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds d'investissement transitoire pour l'année 2015. Il a été attribué à notre commune une somme de 7.651€. Aussi, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à déposer, à ce titre, un dossier de demande de subvention pour la peinture des salles de classe et la vitrification des sols de l'école Joliot-Curie pour un montant total de 16.980,16€ HT. Cette dépense est inscrite au budget de la commune.

08 PERSONNEL : OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTES

A l'unanimité, le Conseil Municipal pour permettre à un agent, actuellement au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, d'accéder au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe, décide de fermer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet et d'ouvrir un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet.

Monsieur le Maire lève la séance

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2015-011 : (TRANSMISE LE 10.04.2015, PUBLIEE LE 03.04.2015) :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL « COMMUNE » ET COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE LOTISSEMENT EXERCICE 2014

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Le Conseil Municipal, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		387.681,13		339.859,20		727.540,33
Opérations de l'exercice	1.103.986,27	1.210.518,14	2.153.525,37	2.660.898,13	3.257.511,64	3.871.416,27
TOTAUX	1.103.986,27	1.598.199,27	2.153.525,37	3.000.757,33	3.257.511,64	4.598.956,60
Résultats de clôture		494.213,00		847.231,96		1.341.444,96
Restes à réaliser	240.867,90				240.867,90	
TOTAUX CUMULES	1.344.854,17	1.598.199,27	2.153.525,37	3.000.757,33	3.498.379,54	4.598.956,60
RESULTATS DEFINITIFS		253.345,10		847.231,96		1.100.577,06

Lui donne acte de la présentation faite du compte annexe Lotissement, lequel peut se résumer ainsi

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		21.261,54		2.767,00		24.028,54
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		21.261,54		2.767,00		24.028,54
Résultats de clôture		21.261,54		2.767,00		24.028,54

Constate, aussi bien pour la section de fonctionnement de la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 18 voix pour et 2 abstentions pour le compte administratif de la commune; et par 18 voix pour et 2 abstentions pour le compte administratif du lotissement

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2015-012 : (TRANSMISE LE 10.04.2015, PUBLIEE LE 03.04.2015) :

COMPTES DE GESTION 2014 : BUDGET DE LA COMMUNE ET BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe lotissement.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle pas d'autres observations ni réserve de sa part.

Décisions prises par 19 voix pour et 2 abstentions pour le compte de gestion de la commune

Décisions prises à l'unanimité pour le compte de gestion du lotissement

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2015-013 : (TRANSMISE LE 10.04.2015, PUBLIEE LE 03.04.2015) :

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que le résultat de clôture de l'année 2014 pour la section de fonctionnement s'élève à 847.231,96 euros.

Considérant que le résultat de clôture de l'année 2014 pour la section investissement s'élève à 494.213,00 euros hors restes à réaliser.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Approuve le montant des résultats de l'exercice.

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement s'élevant à 847.231,96 euros comme suit :

Section investissement : article 1068 la somme de 290.000 euros

Section de fonctionnement : article 002 la somme de 557.231,96 euros

Décisions prises à l'unanimité

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2015-014 : (TRANSMISE LE 10.04.2015, PUBLIEE LE 03.04.2015) :

VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS LOCALES ANNEE 2015

Vu le budget primitif de l'exercice 2015 qui lui est présenté

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Décide de conserver pour l'année 2015 les mêmes taux des impositions locales qu'en 2014.

Dit que les taux des impositions locales pour l'année 2015 seront fixées comme suit :

Taxe Habitation : 11,81%

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 24,92%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 55,15%

Décisions prises à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2015-015 : (TRANSMISE LE 10.04.2015, PUBLIEE LE 03.04.2015) :

BUNGALOW POUR L'ASSOCIATION DE FOOTBALL : DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Considérant la demande faite par l'association de football locale de bénéficier d'un local leur permettant de réunir les joueurs.

Considérant le nombre croissant des licenciés.

Vu le projet de construction d'un club house avec abri pour un montant s'élevant à 23.204€ HT

Considérant qu'une aide peut être demandée auprès de la Fédération Française de Football

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve le projet de construction d'un club house pour un montant s'élevant à 23.204,00€ HT soit 27.844,80€ TTC

Décide de sa réalisation
Confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution
Sollicite l'aide de la Fédération Française de Football
S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de la Fédération et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.
S'engage à informer les services de la Fédération de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet
Approuve le plan de financement
Décisions prises à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2015-016 : (TRANSMISE LE 10.04.2015, PUBLIEE LE 03.04.2015) :

REFECTION DES MURS DES SALLES DE CLASSE ET VITRIFICATION DES SOLS DE L'ECOLE MATERNELLE JOLIOT-CURIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'INVESTISSEMENT TRANSITOIRE

Monsieur le Maire fait savoir que par courrier du 27 février 2015, le conseil général a attribué à notre commune une somme de 7651€ au titre de la dotation d'investissement transitoire.

Considérant la nécessité de procéder à la réfection des murs et la vitrification des sols à l'école maternelle Joliot-Curie

Vu le montant des travaux estimés à 16.980,16€ HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve le projet de réfection des murs et la vitrification des sols de l'école maternelle Joliot-Curie pour un montant s'élevant à 16.980,16€ HT soit 20.376,19€ TTC

Décide de sa réalisation

Sollicite l'aide du Département au titre de la dotation d'investissement transitoire

S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

S'engage à informer les services du Département de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet

Approuve le plan de financement

Décisions prises à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2015-017 : (TRANSMISE LE 10.04.2015, PUBLIEE LE 03.04.2015) :

PERSONNEL : OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTES

Considérant la modification des charges de travail dans les services communaux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'ouvrir un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet

Décide de fermer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

Décisions prises à l'unanimité.

Ordre du jour

Décisions selon délégations

- 1) *Compte administratif 2014 Commune et Lotissement*
- 2) *Compte de gestion 2014 Commune et Lotissement*
- 3) *Affectation du résultat 2014*
- 4) *Vote des taux 2015*
- 5) *Budget primitif 2015 Commune et Lotissement*
- 6) *Bungalow pour l'association de football : demande de subvention*
- 7) *Peinture des salles de classe et vitrification des sols de l'école Joliot-Curie : demande de subvention au titre de la dotation d'investissement transitoire*
- 8) *Personnel : ouverture et fermeture de postes*
- 9) *Divers*

LUTIQUE	FABBRI
DUCAT	HAVETTE
TAMANI	SPADA
AMALOU	MATTINA
FOLEA	BROGI
CHECHETTO	RICHARDSON
BOUAFFAD	ZAMPETTI
BOCHICCHIO	COMANDINI
CATANI	FACCI

